

## Fiche de poste

### Conseiller pédagogique départemental « prévention de l'illettrisme et maîtrise de la langue, chargé de la mission Education prioritaire et Politique de la ville »

*Poste susceptible d'être vacant*

#### Textes de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

#### Titres et diplômes requis

- Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

#### Profil du poste

Le Conseiller Pédagogique Départemental est un enseignant chargé de coordonner et d'accompagner les actions définies pour prévenir l'illettrisme et assurer la maîtrise de la langue par les élèves de l'éducation prioritaire.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur Adjoint au DASEN, chargé du 1<sup>er</sup> degré.

Il met en œuvre la politique départementale impulsée par l'IEN chargé de la maîtrise de la langue et par l'IEN chargé de l'éducation prioritaire.

#### Missions

- Sous le pilotage des délégués académiques, il accompagne la politique académique en prenant part aux travaux des groupes académiques « prévention de l'illettrisme » et « éducation prioritaire » dont il contribue à enrichir la recherche et la réflexion afin de concevoir et de diffuser des outils et supports destinés aux enseignants.
- Il impulse et coordonne la mise en œuvre d'actions, de dispositifs départementaux définis par le directeur académique.
- Il participe à l'organisation de formations inter-degrés pour accompagner la mise en œuvre des programmes du cycle 2 et du cycle 3 dans le domaine de la maîtrise de la langue mais aussi les dispositifs départementaux définis.
- Il contribue à la mise en œuvre du dispositif CP et CE1 dédoublés.
- Il travaille avec les inspecteurs de l'éducation nationale pour la mise en œuvre du référentiel de l'éducation prioritaire.
- Il intègre la réflexion concernant les programmes de réussite éducative et les contrats de ville
- Il participe en qualité de formateur, titulaire du CAFIPEMF ou en cours de l'obtenir (admissible), aux actions de formations continue et initiale.
- Il rédige des articles, enrichit les productions et assure le suivi de la rubrique « Pédagogie » du site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.
- Il intervient dans le cadre de la formation initiale, dans le cadre du tronc commun Master 1 et Master 2.

#### Compétences requises

Exerçant les missions de conseiller pédagogique départemental, des capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont indispensables.

Il doit également posséder des connaissances didactiques affirmées concernant les enjeux pédagogiques et didactiques de l'apprentissage de la lecture.

La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.

Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

<b>Implantation du poste</b>
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.
<b>Candidature</b>
<p>Une lettre de motivation et un <i>Curriculum Vitae</i> devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
<b>Mode de nomination</b>
Commission départementale